COMMUNIQUÉ DE PRESSE

06.12.2019



L'Académie nationale de médecine rappelle les avantages prouvés et les inconvénients indûment allégués de la cigarette électronique (vaporette)

La confiance en la cigarette électronique est aujourd'hui ébranlée par l'observation d'une soudaine épidémie de pathologies pulmonaires localisée aux Etats-Unis ainsi que par le rapport de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), qui sans argumenter, qualifie la cigarette électronique « d'indiscutablement nocive ». La position exprimée par l'Académie en 2015 conseillait de garantir la sûreté des produits, de déclarer les substances présentes dans les eliquides et surtout d'en interdire la vente aux mineurs ainsi que la publicité et l'usage là où il est interdit de fumer. C'est le cas aujourd'hui en France où les cigarettes électroniques relèvent de normes de qualité et de sécurité, à l'inverse des Etats-Unis.

Cette crise de confiance pourrait causer la mort de milliers de fumeurs alors que le tabac tue la moitié de ses fidèles consommateurs. Ne pas confondre le contenant nocif avec la toxicité du contenu

L'épidémie américaine d'atteintes pulmonaires est due à un détournement de son usage car, après avoir mis en cause le vapotage en tant que tel, le Center for Disease Control and Prevention (CDC) et la Food and Drug Administration (FDA) reconnaissent que ce détournement est la cause principale de cette épidémie dont sont atteintes en quatre mois près de 2200 personnes avec 42 décès. Il ne faut pas accuser le contenant d'être nocif alors que c'est le contenu qui est en réalité nocif et responsable de l'alerte américaine.

La vaporette moins dangereuse que la cigarette aide à l'arrêt et à la diminution de la consommation de tabac. 700 000 fumeurs ont décroché grâce à elle.

Il est établi que la vaporette est moins dangereuse que la cigarette : Comme l'a indiqué l'Académie nationale de médecine dès 2015, il est donc préférable pour un fumeur de vapoter. Depuis 2016, la Haute autorité de santé (HAS) la considère « comme une aide pour arrêter ou réduire la consommation de tabac des fumeurs », parfois mieux que les autres substituts nicotiniques comme le montre un essai randomisé. Santé Publique France indique qu'au moins 700 000 fumeurs ont décroché grâce à la cigarette électronique. Si l'inquiétude est totalement fondée aux USA, ce n'est pas ce qui est constaté en France car les études de Paris Sans Tabac montrent que la consommation globale de nicotine chez les jeunes - vaporette plus tabac - diminue grâce à la réglementation française et européenne. L'épidémie de mésusage par les jeunes rappelle aux américains qu'ils ont insuffisamment réglementé son usage. Ce défaut de réglementation explique cette crise, comme celle des opioïdes. En France, nombre de fumeurs qui s'apprêtaient à passer à la vaporette au lieu du tabac ne doivent pas hésiter puisque l'HAS en a fait un produit utile à l'arrêt du tabac et qui a fait ses preuves.

L'Académie nationale de médecine prévient qu'il ne faut pas se tromper d'ennemi!